

communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix, le seize décembre à 20H30, s'est réuni en séance publique, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons, sous la présidence de Monsieur Philippe DOUCET.

PRÉSENTS : M. DOUCET, M. LESPARRE, M^{me} COLIN, M. LAMDAOUI, M. LAUNAY, M. OUEDRAOGO, M. VOISIN, M. TETART, M^{me} ROBION, M. OURMIÈRES, M. SLIFI, M. CARON, M^{me} GELLÉ, M. BORDAS, M^{me} PRIO, M^{me} JAOUEN, M. SELLIER, M. CHERIN, M^{me} FERNANDEZ, M. BENEDIC, M. TAQUET, M^{me} PASQUET-GRELET, M^{me} BLACKMANN, M. BOUSSELAT, M. BERKANE, M^{me} CAPPELLI, M. KABULO, M. BENIDIR, M. SAVRY, M. PERICAT.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. LAMDAOUI (a donné pouvoir à M. OUEDRAOGO), M. SELLIER (a donné pouvoir à M. OUEDRAOGO), M^{me} CHASSAING (a donné pouvoir à M^{me} PASQUET-GRELET), M. BOUSSELAT (a donné pouvoir à M. VOISIN), M^{me} MENHAOUARA (a donné pouvoir à M. LAUNAY), M^{me} KAOUA (a donné pouvoir à M. TAQUET), M. LEGRAND (a donné pouvoir à M. BENIDIR).

ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : M^{me} CAPPELLI (arrivée à 20h40), M. SELLIER (arrivé à 21h00).

PARTIE EN COURS DE SÉANCE : M. BOUSSELAT (parti à 21h15), M. LAMDAOUI (parti à 21h40),

ABSENTS : M. GIBERT.

SECRETAIRE DE LA SEANCE : M. KABULO.

DELIBERATION N° 2010/115
La présente délibération a été affichée le

21 DEC. 2010



Le Président,
Philippe DOUCET



10-115 Aménagement - Avis sur le projet de Réseau de Transport public du Grand Paris

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les débats publics lancés concomitamment par l'Etat et la Société du Grand Paris sur le Réseau de Transport public du Grand Paris, la Région et le STIF sur le Réseau public Arc Express,

Vu les dispositions de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et du décret du 28 septembre 2010, prévoyant la prise en compte des avis des communes et établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France entre le 2 septembre 2010 et le 1^{er} janvier 2011,

Considérant que l'Agglomération Argenteuil-Bezons, porte du Val d'Oise située en bords de Seine, est un pôle urbain majeur et dynamique de l'Ile-de-France,

Considérant que les documents de planification urbaine de l'Agglomération Argenteuil-Bezons sont porteurs d'un potentiel de création de 15 000 emplois et d'une moyenne de construction de 600 logements par an sur le territoire,

Considérant que l'Agglomération est engagée dans des projets urbains d'envergure visant à préserver la diversité de ses quartiers d'habitat, de son tissu d'activités économiques et à renforcer son offre de formation, notamment en matière d'enseignement supérieur, qui nécessitent une desserte de qualité par les transports en commun,

Considérant que la desserte des territoires est un des leviers essentiels pour assurer la réussite des projets et promouvoir de meilleurs équilibres socio-économiques,

Considérant que les choix de desserte du Grand Paris ne peuvent exclure le territoire de l'Agglomération, situé à 10 km du cœur de Paris, d'une connexion directe à un métro automatique de rocade,

Considérant que la mise en service du tramway T2 à la fin 2012 et de la Tangentielle Nord à l'horizon 2018 permettra d'offrir des liaisons vers l'Ouest (La Défense, Sartrouville et Vallée de la Seine) et vers l'Est (Le Bourget, Bobigny, Roissy),

Considérant que la réussite des projets urbains dépend du développement sur le territoire, d'ici 2020, d'un maillage de transports en commun attractif,

Considérant que la possibilité d'une connexion directe entre la Tangentielle Nord et le métro automatique de rocade, traversant la boucle de Gennevilliers, permettra de renforcer les échanges entre les deux rives de la Seine et garantira un accès facilité à l'ensemble des emplois, équipements et services du territoire Nord francilien afin de réduire les disparités entre ces territoires,

Considérant que les tracés proposés par la Société du Grand Paris n'offrent pas la possibilité d'une connexion directe entre les gares du territoire de l'Agglomération Argenteuil-Bezons et le Réseau de Transport public du Grand Paris.

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

- Article 1** : Demande que le métro automatique de rocade permette d'améliorer l'offre et la qualité de service en transports en commun de l'ensemble des territoires de l'Île-de-France et contribue à accélérer leur développement urbain, économique et social ;
- Article 2** : Demande que la réalisation de la Tangentielle Nord, desservant les deux gares SNCF du territoire, soit effectuée en priorité, pour développer les échanges avec l'ensemble des pôles du Nord francilien ;
- Article 3** : Demande que le métro automatique de rocade desserve une des gares de la ligne J : Ermont-Eaubonne Saint-Lazare, afin d'assurer la connexion du territoire de l'Agglomération Argenteuil-Bezons à ce réseau ;
- Article 4** : Demande la réalisation de l'ensemble des projets inscrits au plan régional de mobilisation pour les transports, notamment la Tangentielle Nord les tramways T2 et T8 et le projet de métro automatique de rocade, afin d'assurer le maillage du territoire par les transports en commun ;
- Article 5** : Demande à l'Etat et à la Région de finaliser les accords financiers indispensables pour permettre au Syndicat des Transports d'Île-de-France de réaliser ces opérations.

Ainsi délibéré en séance les jour,
Mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRÉSIDENT**



Philippe DOUCET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe DOUCET', is written over the printed name and partially over the seal.